



### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxe

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Etudes ou maîtrise d'oeuvre	65 000,00 €		Aides publiques (1) :		
			Union européenne (LEADER)		
Travaux	305 000,00 €		Etat DSIL	151 400,00 €	40,00%
Equipement	8 500,00 €		Etat DETR		
			Collectivités locales et leurs groupements		
			- région		
			- département		
Pour les dépenses de fonctionnement, détailler les dépenses, notamment salaires et charges (3)			ADEME	10 000,00 €	2,64%
			Sous-total :	161 400,00 €	42,64%
<i>A DEDUIRE (s'il y a lieu)</i>			<b>Autofinancement</b>		
Recettes générées par l'investissement			Fonds propres	217 100,00 €	57,36%
			Emprunts (2)		
			Crédit-bail		
			Autres (2)		
<b>TOTAUX</b>	<b>378 500,00 €</b>	<b>- €</b>		<b>378 500,00 €</b>	<b>100,00%</b>

(1) A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires, ... joindre copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues ( délibérations des collectivités locales.... )

(2) à détailler

(3) : indiquer le cas échéant les modes de calcul (exemple : salaires et charges (x par mois) X (y personnes) X (z mois)

NB : les dépenses sont, le cas échéant, présentées par « sous-projets »